



## AVIS PUBLIC

**EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, donne avis que le budget 2023 des TNO de la MRC sera adopté à la séance extraordinaire qui aura lieu le mardi 13 décembre 2022, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie.

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE CINQUIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.**

Directrice générale et greffière-trésorière,

  
Maryse Létourneau



---

### Certificat de publication

*Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 5 décembre 2022.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce cinquième jour de décembre deux-mille-vingt-deux.*

  
Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière